

FORMULAIRE LICENCE TYPE

SAISON 2023/2024

MARCHER
TOUS. TOUT LE TEMPS. PARTOUT !

**Kemperle
Rando**

FFRandonnée 
www.ffrandonnee.fr

Adhésion obligatoire après 2 sorties tests.
Rendez-vous le mardi à 13h45, le jeudi à 13h30, le dimanche à 8h30 au Coat-Kaër.

Pour tout renseignement : Maryse DROUGLAZET - 06 81 66 10 48

ADHESION :

Nouvelle adhésion Renouvellement

Numéro de licence (si déjà licencié(e) dans un club FFRandonnée) :

Identité de l'adhérent :

NOM* : Prénom* : Date de Naissance* :

Sexe* : F M

Adresse* : Code Postal* : Ville* :

Nationalité* :

Téléphone Portable :

Téléphone Fixe :

Adresse e-mail* (obligatoire) :

*P.S. : les champs obligatoires comportent le sigle **

Attention votre adresse e-mail est obligatoire pour recevoir votre licence par voie électronique. Si vous n'avez pas d'adresse électronique vous pouvez :

- > Utilisez l'adresse électronique d'une tierce personne (non adhérente à la FFRandonnée)
- > Demander au responsable adhésion de votre club de vous aider à créer une adresse e-mail

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

« En fournissant votre adresse électronique vous consentez à ce que vos informations personnelles soient seulement utilisées dans le cadre de votre demande, de la relation commerciale éthique et personnalisée »

- J'accepte de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires
- Je n'accepte pas de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires
- J'étais anciennement licencié à la Fédération française de la randonnée pédestre. Numéro de licence : _ _ _ _ _

HONORABILITE

L'attestation en annexe est à faire remplir par tous les licenciés de votre structure nécessitant un contrôle d'honorabilité (Dirigeants élus, encadrants, entraîneurs, animateurs...)



TARIFS :

	Typologie des titres d'adhésion	Tarif licence fédéral	+ Sur-cotisation licence (appliqué par le comité)	+ Cotisation club	Total
Licence individuelle	IS – Licence sans assurance*	25,40 €	€	€	€
	IR – Licence avec Responsabilité Civile (RC) *	26,10 €	€	€	€
	IRA – Licence avec RC et Accidents corporels (AC)	28,25 €	€	€	€
	IMPN – Licence Multiloisirs pleine nature (RC+AC)	40,30 €	€	€	€
	IR FFSA/FFH – Double licence Sports Adaptés/Handisport (RC)	5,80 €	€	€	€
	Licence Comités – Licence souscrite auprès d'un comité (RC+AC)	37,25 €	€	€	€
	Licence Jeune (RC+AC)	14,00 €	€	€	€
	Licence Compétition (RC+AC)	56,00 €	€	€	€
	Extension compétition à une licence IRA **	27,75 €	€	€	€
	Extension compétition à une licence IMPN **	15,70 €	€	€	€
Licence familiale	FS – Licence sans assurance*	50,80 €	€	€	€
	FR – Licence avec RC*	51,75 €	€	€	€
	FRA – Licence avec RC + AC	56,30 €	€	€	€
	FMPN – Licence Multiloisirs pleine nature (RC+AC)	80,40 €	€	€	€

** Pour obtenir une extension compétition, il est nécessaire d'être titulaire d'une licence IRA ou IMPN de la saison en cours

* Je ne souhaite pas prendre la garantie Accident Corporel (Cette assurance facultative vise à indemniser les dommages corporels que les licenciés pourraient subir à la suite d'un accident dont ils seraient victimes sans tiers responsable identifié ou s'ils se blessaient seuls).

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et de celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'il m'a été proposé plusieurs formules d'assurance facultative et accepte de prendre la licence X ou X proposée par mon club.

Les **licences Jeune** et **Compétition** font leur apparition cette rentrée sportive.

> La **licence Jeune** est accessible aux moins de 26 ans. Elle permet l'accès aux pratiques en club mais aussi aux pratiques et épreuves avec ou sans classement national.

> La **licence Compétition** est réservée aux licenciés de plus de 26 ans qui souhaitent participer aux épreuves à classement national (sélectifs, qualificatifs au Championnat de France et Championnat de France).

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE :

Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image.

J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif de L'Association.

CERTIFICAT MEDICAL :

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée :

1- Pour toute première prise de licence, un CACI pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), **datant de moins de six mois est obligatoire**, et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.

2- Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit attester avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition). Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

3- Participation à des compétitions ou événements sportifs assimilés comme tels par la FFRandonnée : **un CACI daté de moins de 6 mois est obligatoire tous les trois ans** lors du renouvellement de la licence (saisons sportives). Entre ces CACI les compétiteurs doivent remplir l'auto-questionnaire de santé fédéral et attester avoir répondu « non » à toutes les questions. Dans le cas contraire (un ou plusieurs réponses positives), il est vivement conseillé de consulter un médecin sur sa capacité à participer aux épreuves dans les disciplines concernées.

4- Pour les mineurs : aucun CACI n'est requis lors d'une prise de licence ou de son renouvellement (loisirs et/ou compétitions). Il faut seulement l'attestation par les responsables de l'autorité parentale que **l'auto-questionnaire spécifique aux mineurs** (réglementaire) a été rempli conjointement (patents et enfant) et que toutes les réponses aux questions sont négatives. Dans le cas d'une ou plusieurs réponses positives, la consultation du médecin est obligatoire pour établir (ou pas) **un CACI datant de moins de six mois** pour la ou les disciplines concernées.

ABONNEMENT MAGAZINE FFRANDONNÉE :

- Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 1 an de 4 numéros (10€)
- Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 2ans de 8 numéros (20€)
- Je ne souscris pas d'abonnement à Passion Rando Magazine

APPLICATION Ma RANDO® : l'appli mobile de la FFRandonnée



La FFRandonnée et ses 115 comités se sont lancés dans la numérisation de leurs 215 000 kilomètres d'itinéraires. Toutes les données collectées par les bénévoles génèrent de véritables parcours numériques accessibles via notre nouvelle application Ma RANDO®. En tant que Licencié, vous bénéficiez d'un accès gratuit à cette application. Mais vous pouvez aussi choisir des formules plus complètes. Tarifs disponibles sur ffrandonnee.fr

DEVENEZ BÉNÉVOLES !

Au siège parisien, au sein des antennes régionales ou départementales ou de notre club, vous pourrez participer aux missions que s'est donnée la Fédération :

- Développer la randonnée pédestre en France comme pratique sportive
- Contribuer à la sauvegarde de l'environnement
- Valoriser le tourisme vert et les loisirs.

RDV sur la plateforme Bénévoles FFRandonnée pour regarder les offres disponibles et mettre vous inscrire : [Bénévoles FFRandonnée \(ffrandonnee.fr\)](http://BénévolesFFRandonnée(ffrandonnee.fr))

Suivez la FFRandonnée !

